

Gaz



de



HOUILLE



SOMMAIRE

DOSSIER

Gaz de houille : Pour y voir clair !

7

Les luttes

4

Société

Traité transatlantique ou la libération totale.

13



ANTICIPER ET AGIR

FACE À LA CRISE

Apex et Isast forment un Groupe
indépendant de diagnostic
et de conseil au service des élus,
des CE, des CCE et des CHSCT.

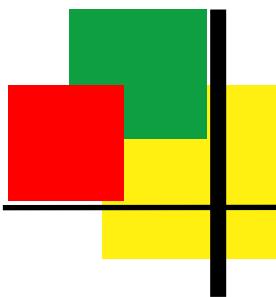
Pour anticiper les plans
de l'entreprise et les stratégies
des actionnaires, pour obtenir
des engagements précis
des directions, Apex et Isast
apportent, dans leurs domaines
respectifs (économique, financier,
social, santé au travail)
une expertise critique, des chiffres,
des faits et des arguments
qui ouvrent la « boîte noire »
de l'entreprise pour anticiper
et pour agir avec clarté.

L'EXPERTISE AU SERVICE DES ÉLUS,
DES CE ET DES CHSCT

Les clés pour anticiper

APEX - ISAST
17 bd Poissonnière 75002 Paris
APEX - Tél. 01 53 72 00 00 - www.apex.fr
ISAST - Tél. 01 70 64 93 00 - www.isast.fr





Conférence dite « sociale » : un attrape nigauds. Le travail, plus qu'un salaire : **une richesse.**

C'est reparti, le gouvernement ouvre ses jeux d'été avec une nouvelle conférence dite « **sociale** ». A entendre ceux qui dirigent les entreprises, le pays, ils font tout pour l'emploi, etc... et poursuivent, toujours en mettant en cause notre système : celui des salaires, de la Sécurité sociale, des retraites, du chômage, etc... avec des propos mensongers, calomnieux qui mettent en accusation le retraité (trop de médicaments ou retraite élevée, de telle catégorie), le chômeur, les salariés, ceux qui sont toujours « malades » ou les salariés du public...

Pour ces gens là, très loin des cités, des immeubles, des transports publics, des grandes surfaces, habitués qu'ils sont à « la bonne chère et au luxe », ce qui coûte, c'est le salaire, les lois, la sécurité, pas eux, ceux qui vivent des rentes de notre travail. Eux qui organisent les défilés dans les Ministères pour changer et placer leurs lois. Eux qui choisissent d'investir là où ils ne payent quasiment pas de salaires mais qui vendent leur production sur le territoire national. Eux qui se gavent chaque année des profits de l'exploitation des salariés mais refusent de négocier salaires et qualifications ! Eux qui critiquent le chômeur, l'accusant de vivre (**survivre**) sur le dos de la collectivité mais qui perçoivent des dizaines, des centaines de milliers d'euros d'aides publiques de l'Etat, la Région, le Département sans rien donner en retour !

Avec nos impôts, (exemple la TVA de la baguette de pain), 172 milliards d'euros/an sont donnés aux grandes entreprises par l'Etat, plus 30 milliards d'euros avec Hollande au titre du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) !

Une manne financière qui représenterait la possibilité de financer à 1900 euros/mois, par an, 8 771 930 emplois !!! Ou d'augmenter les salaires des 25 millions de salariés du territoire de 666 euros/mois. Et avec plus de salaire, on cotise plus pour la Sécurité Sociale, les retraites, donc on supprime les « déficits ».

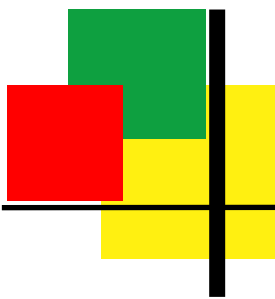
Le problème de cette analyse, c'est qu'elle réduit la rente de quelques privilégiés, et mieux, elle distille l'idée de justice sociale, de progrès, de démocratie... Et ça, ça fait peur à ces élites habitués à vivre de notre travail. **Alors, pour empêcher ça, ils ont créé le « dialogue social » depuis quelques années, un outil anesthésiant destiné à occuper les responsables associatifs et syndicaux. Plus il y a de dialogue et moins il y a de social.**

L'antidote existe : fermer vos téléviseurs, prenez du recul et réfléchissez. Seuls, vous ne ferez rien changez et pour vos enfants, l'avenir sera fait de servitudes.

La CGT, c'est l'antidote et elle ne vous engage qu'à une chose , vous impliquer pour que collectivement, nous reconstruisions ensemble les droits collectifs que nos anciens ont obtenus pour nous tous !

**Ouvrez les portes pour un avenir meilleur, avec et dans la CGT !
*L'action nationale qui sera organisée avant les congés vous concerne, organisons là ensemble !***

n° 508
VOIX DES INDUSTRIES CHIMIQUES
Case 429-93514 Montreuil cedex
Tél. : 01.55.82.68.88
Fax : 01.55.82.69.15
<http://www.fnic.cgt.fr>
Email : fnic@cgt.fr
Directeur de la publication : Carlos MOREIRA
Commission paritaire n° 0118 S 06355
Conçu et réalisé par la FNIC CGT
Bimestriel—1,06 €
Imprimé par Rivet Presse/Edition
Issn = 0763-7497



LES LUTTES

Syndicat CGT Michelin Blanzay, les fruits de la victoire.

Cet après-midi du 5 mai 2014, les 72 salariés de Michelin Blanzay et les élus CGT ayant déposé un recours aux prud'hommes en 2010, au travers d'un dossier porté par la CGT, ont été indemnisés.

Après avoir obtenu gain de cause, aux prud'hommes du Creusot, en cours d'appel de Dijon et en cassation le 17 décembre 2013, un chèque de 35 182,49 € a été remis à la CGT. Celui-ci, a été partagé entre les 72 salariés, en fonction de leurs jours de salaires non versés pour usage illicite de lock-out par l'entreprise Michelin.

Après la lutte exemplaire pour la défense de l'emploi menée par les camarades, avoir réussi à faire plier la multinationale Michelin qui a été jusqu'en cassation, c'est ce que nous pouvons appeler une victoire totale.



Cette date restera longtemps gravée dans les mémoires des salariés qui ont compris que même les grandes entreprises comme Michelin peuvent perdre contre la mobilisation des salariés.

Les salariés de TOKAÏ en lutte pour défendre l'emploi : **Non aux 220 licenciements !**



Le 10 avril, les salariés de TOKAÏ, avec la CGT et leur famille, ont défilé dans les rues de Decize où ils étaient plus de 2600 pour rejeter ce plan antisocial.

Le 7 mai, CGT en tête, a eu lieu une journée d'action pour débattre avec les salariés des propositions industrielles qui sont largement réalisables, et à moindre coût, comme l'ont très bien expliqué les experts économiques désignés par les élus CE.

De l'argent il y en a et quand Monsieur Montebourg n'hésite pas à engager celui des contribuables à hauteur de 800 millions d'euro chez PSA, ça demande des explications.

Pour rappel, ce dernier, Monsieur Montebourg a qualifié cette implication de l'État dans PSA "de décision de patriotisme économique et industriel".

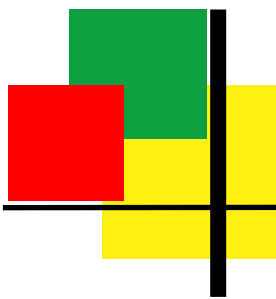
Monsieur le Ministre, n'est pas sans savoir que l'entreprise PSA est un client important de l'entreprise TOKAÏ qui comme décision patriotique prend celle de licencier 220 salariés d'une entreprise Française.

Non, les salariés de TOKAÏ Decize ne se plieront pas à cette logique financière et appelleront les salariés à continuer de lutter pour garder leurs emplois.

On construit l'avenir avec des emplois « industriels » et certainement pas avec des primes qui ont une durée très éphémère.

Monsieur Montebourg si vous pouviez donner un peu de sens et de poids à vos propos !

La lutte continue.



LES LUTTES

Grève du 14 au 17 avril 2014 au Laboratoire GEN-BIO.

Les salariés du laboratoire GEN-BIO se sont mis en grève avec la CGT, du 14 au 17 avril sur les sites de Clermont-Ferrand et Montluçon pour obtenir des réponses satisfaisantes sur les revendications suivantes : l'organisation des gardes, le maintien du 13^{ème} mois pour tous les salariés, une organisation du travail en semaines de 5 jours et l'organisation immédiate de la Négociation Annuelle Obligatoire.

Après 4 jours de conflit et les manœuvres de la direction avec la CFDT, un protocole de fin de grève répondant en partie aux revendications des salariés.

■ Pour les gardes :

Mise en suspens des plannings, poursuite de la formation des techniciens, nouvelle réunion le 13 juin pour faire le point et peut-être une nouvelle organisation.

■ Pour le 13^{ème} mois :

On n'en parle plus. Une prime exceptionnelle équivalente à 75 % du salaire conventionnel sera versée en décembre. L'accord d'intéressement sera revu à hauteur d'une augmentation de 125 % de l'enveloppe.

■ Pour les semaines de 5 jours :

Les plannings seront étudiés afin de privilégier les semaines de 5 jours dans l'organisation des sites.



Au cours des entrevues avec la direction, celle-ci a maintes fois répété que le 13^{ème} mois et l'organisation du temps de travail relevaient de la NAO.

Une des demandes de la CGT était l'organisation immédiate de la NAO. Ce point a été acquis.

La CFDT, qui, au départ, n'avait de revendications que la problématique des gardes a signé immédiatement le protocole de fin de grève. La CGT réserve donc sa décision de signature à l'issue de la NAO.

Lyondellbasell, pour le redémarrage.



Depuis deux ans, la raffinerie de LyondellBasell, qui fait partie du site intégré pétrochimique de Berre l'Etang (13) est arrêtée et mise en vente par décision patronale. Les salariés, avec la CGT, ont alors imposé qu'elle soit mise sous cocon, une procédure permettant un redémarrage rapide.

Aujourd'hui, un repreneur solide, Sotragen, est prêt à relancer l'activité mais LyondellBasell refuse à présent de vendre !

Pour imposer le redémarrage, y compris au moyen d'une nationalisation transitoire, **la CGT a appelé à une première grève du 21 avril au 2 mai, ce qui a obligé LyondellBasell à revenir à la table des discussions.**

Une initiative de grève est prévue le 3 juin de nouveau sur l'Etang de Berre A suivre...

Nationalisation, réponse aux besoins, rôle des salariés et des syndicats.

J'ai besoin de savoir et de comprendre, je participe au Colloque IHS du 11 et 12 juin 2014 !

Nous sommes plus qu'à une semaine de notre **Colloque IHS** ayant pour sujet de relancer le débat sur l'idée de la nationalisation, de la réponse aux besoins, du rôle des salariés et de leur organisation syndicale.

► **Ce Colloque est le moment idéal pour débattre et imposer** d'autres choix de vie que celui qui nous est imposé par la finance. Avoir une finalité autre que cette recherche de profits qui ne sert qu'à alimenter la finance par la finance, n'est d'aucune utilité pour les besoins des peuples.

► **Ce Colloque à dimension et présence internationale** doit apporter la réponse aux besoins des populations avec des industries proches des territoires, étant sortie de toutes logiques capitalistes. Remettre en avant les nationalisations en évitant les erreurs du passé, sortir de l'amalgame nationalisation égale étatisation.

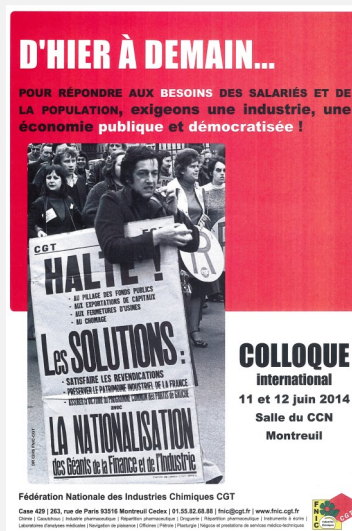
► **Ce Colloque doit porter le vrai débat** qui nous renvoie à une gestion en rapport aux besoins et non pas dans une logique de rentabilité.

Avoir des entreprises où les syndicats forts de propositions mettent en mouvement le débat d'idées par l'implication des salariés, acteurs de leurs choix de travailleurs, et non pas spectateurs comme ils le sont aujourd'hui par la délégation de pouvoir.

Camarades, il faut continuer cette lutte de classe qui n'a jamais été aussi présente qu'aujourd'hui et cela passe inévitablement par la construction efficace d'un rapport de forces de grande envergure.

Echanger, comprendre et définir le plan des luttes sera au cœur des débats de ce Colloque international.

Voilà, Camarade tout est dit, c'est à vous de jouer en vous inscrivant rapidement, car le 11 et 12 juin, c'est la semaine prochaine.



BULLETIN D'INSCRIPTION

COLLOQUE INTERNATIONAL

« les nationalisations »

11 & 12 juin 2014

Au siège de la CGT à Montreuil

Le syndicat CGT _____ Branche d'activité _____

Localité _____ Dépt _____

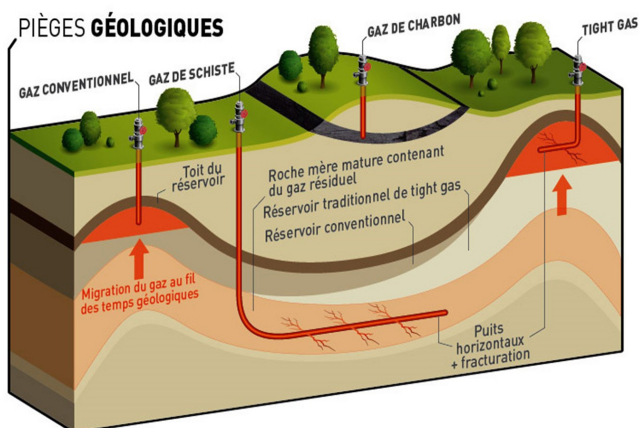
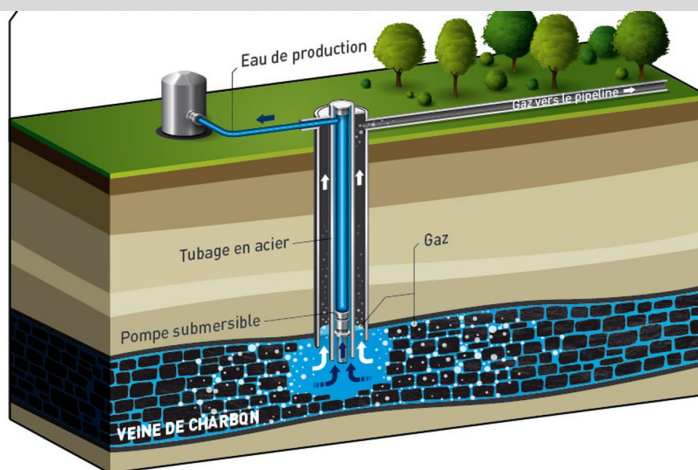
Envisage la participation de / _____ / Camarade (s)

👉 Bulletin d'inscription à retourner à la FNIC CGT, Case 429, 263 rue de Paris, 93514 Montreuil cedex
Fax : 01 55 82 69 15 Email : fnic@cgt.fr

Gaz de houille : pour y voir clair !

► Le gaz de houille, c'est quoi ?

Le gaz de houille, également appelé **gaz de charbon**, ou encore **gaz de couche**, est emprisonné dans les gisements de charbon. Le gaz de houille est du **méthane**, c'est-à-dire la même chose que du gaz naturel qui arrive à notre gazière ou notre chaudière. Le gaz de houille est connu aussi sous le nom de **grisou**. Très redoutées des mineurs, les explosions, appelées « coups de grisou », ont causé de nombreuses victimes dans les mines profondes du monde entier, notamment à Courrières en 1906, avec 1.100 victimes officielles et très récemment le 13 mai 2014, en Turquie, une catastrophe qui a causé plus de 300 morts.

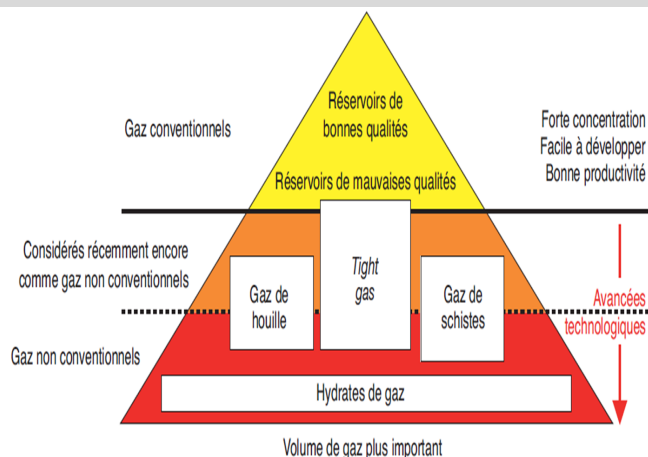


Une particularité importante du gaz de houille réside dans le fait qu'une partie du gaz peut certes être contenue dans les fractures du charbon, mais que la majeure partie du gaz est **intimement imbriquée** dans le charbon. On parle « *d'adsorption* ». Excellent « stockeur » de gaz, le charbon peut contenir de deux à six fois plus de gaz par unité de volume de roche que les gisements gaziers classiques.

► Un gaz non conventionnel :

Le gaz contenu dans la croûte terrestre est essentiellement du méthane. Il est dit « **conventionnel** » quand il est piégé sous pression sous une couche de roche imperméable, ou quand il est associé à un puits de pétrole.

Il est dit « **non conventionnel** » dans **tous les autres cas**, à savoir : le gaz compact emprisonné dans des petits réservoirs souterrains difficiles d'accès (« **Tight gas** »), le **gaz de houille**, le **gaz de schiste** et les **hydrates de méthane**, présents sous les océans et dans les sols gelés d'Alaska et de Russie.



Source : IFP Energies nouvelles

► Les principes d'extraction du gaz de houille :

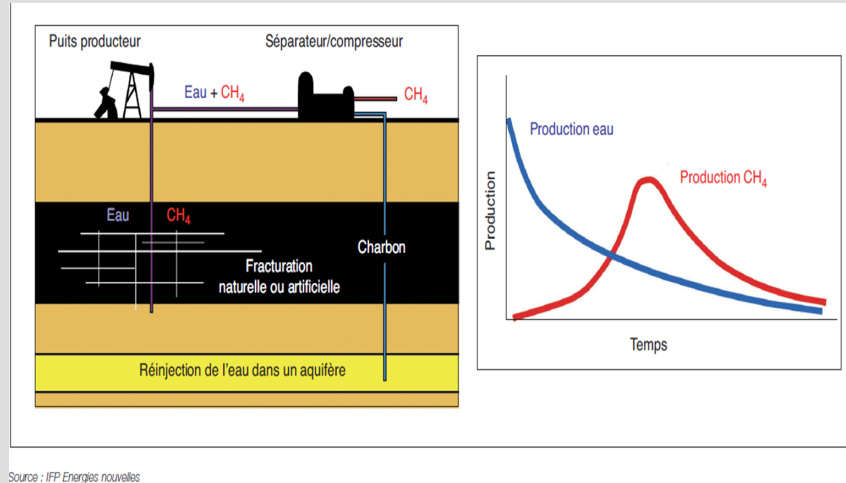
On peut produire du gaz de houille dans trois cas :

1. À partir de veines non exploitées

pour leur charbon parce que trop profondes, ou de trop mauvaise qualité pour donner lieu à une exploitation minière classique.

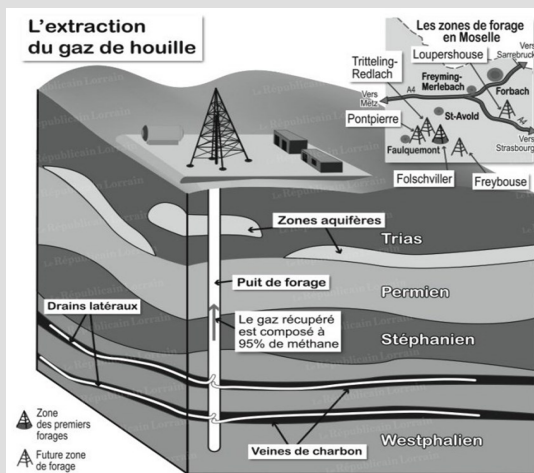
2. Directement dans les mines en

activité sans avoir à forer de puits, en réalisant de petits forages en avant du front de taille. Cette technique utilisée en Australie présente trois avantages : réduire les risques d'explosion, valoriser le méthane, et éviter les fuites à l'atmosphère du méthane, qui est un gaz à effet de serre 20 fois plus puissant que le CO₂.



3. **Dans les mines désaffectées**, dans lesquelles les veines de charbon continuent à libérer du gaz. A l'échelle internationale, la part de gaz de houille venant de ces mines désaffectées est faible : 8 % au États-Unis, par exemple.

Le gaz est mêlé de manière intime avec le charbon par la pression de l'eau présente dans la veine. **Pour extraire le gaz**, il suffit de diminuer la pression au sein de la roche, ce qui se fait en **pompant l'eau contenue naturellement dans le charbon**. Dans un premier temps, on commence donc par extraire de l'eau puis, au fur et à mesure de la chute de pression dans la veine, on produit de plus en plus de gaz.



Cette extraction peut être réalisée au moyen de **puits verticaux**, qui constituent la grande majorité des puits de gaz de houille dans le monde. Mais selon l'UFIP (Union Française des Industries Pétrolières), la production d'un puits vertical est limitée, si bien que pour assurer une production significative, il faut, soit forer un nombre élevé de puits verticaux, soit recourir au **forage horizontal**.

Dans un forage horizontal, il faut d'abord creuser un puits vertical jusqu'à la veine de charbon. A partir de ce puits vertical, est mis en place un drain horizontal, d'un à deux kilomètres de longueur, à l'intérieur de la veine et qui suit ses déclivités. On parle aussi de **forage « dirigé »**.

On peut forer plusieurs puits à partir d'une même plateforme pour minimiser le nombre d'implantations en surface et augmenter la surface d'échange et extraire ainsi plus de gaz.

► Où y a-t-il du gaz de houille en France ?

Là où il y a du charbon ! C'est le seul gaz non conventionnel actuellement en production en France, dans les anciennes mines de charbon du Nord-Pas-de-Calais.

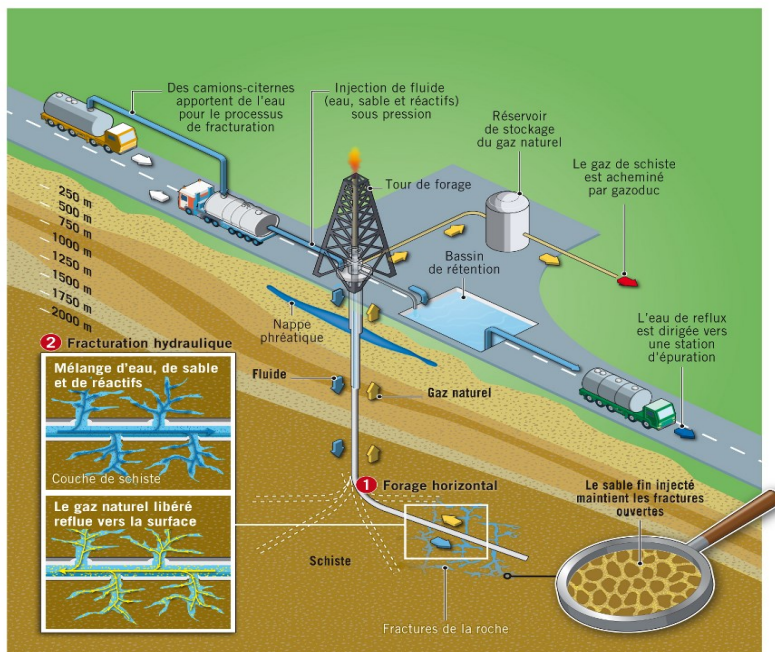
Initialement, c'était Gazonor, société française publique, qui exploitait ce gaz. En 2008, Gazonor a été rachetée par EGL, une société privée australienne, qui continue l'exploitation et a pris de nouveaux permis de recherche, notamment en Moselle, dans le Jura et au nord de Marseille. Des possibilités existeraient également dans les bassins charbonniers historiques.

Les ressources estimées sur le seul bassin lorrain, qui semble le plus prometteur, se situent entre 104 milliards de m³ selon l'IFP (Institut Français de Pétrole), et 300 milliards selon l'UFIP.

Pour mémoire, la consommation annuelle française de gaz s'élève à 50 milliards de m³.



► Gaz de houille / Gaz de schiste : similitudes et différences :



Les détracteurs du gaz de schiste mettent souvent (mais pas toujours) le gaz de houille dans le même sac. Quelles sont les différences et les similitudes ?

• Fracturation ou pas ?

◇ Le gaz de schiste est contenu dans des roches très compactes. Son extraction est **impossible** sans fracturation préalable. En général, c'est la fracturation hydraulique (interdite en France) qui est utilisée, même s'il existe d'autres procédés de fracturation.

◇ Compte tenu que le charbon est plus perméable que le schiste, le gaz de houille peut être extrait sans fracturation, mais attention : selon un récent rapport du BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) sur les gaz de houille : « La possibilité de développer une exploitation **rentable** à grande échelle, sans recourir à une fracturation préalable du massif rocheux, reste à confirmer ».

• La question de l'eau :

- ◇ Le volume d'eau nécessaire pour **forer** un puits de gaz est de l'ordre de 3.000 à 5.000 m³, un chiffre à multiplier par trois en cas de fracturation hydraulique. Cette quantité (15.000 m³) peut paraître importante mais ne représente que 3 à 4 jours d'irrigation d'un golf.
- ◇ En cas de fracturation hydraulique, « l'eau » est en réalité une sorte de gel additif, composé d'eau à 95 % dans laquelle flotte en suspension des grains de sable, destinés à maintenir ouvertes, les fissures créées dans la roche. Ces additifs peuvent polluer les nappes phréatiques, soit par fissure du conduit de forage, soit par fuite du bassin de rétention ou encore déversement accidentel (camions, etc.). La fracturation **hydraulique** pratiquée aux Etats-Unis est un **désastre écologique**, son interdiction en France doit être maintenue.
- ◇ Toute eau qui remonte des profondeurs de la terre (fluide de fracturation, ou bien eau naturellement présente dans les veines de charbon) peut s'être chargée, outre le gaz, en **sel, métaux lourds, voire radionucléides**, présents naturellement dans le sous-sol. Son traitement est souvent indispensable.

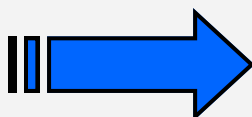


• Les autres risques :

En cas de fracturation d'une veine de charbon, il existe un risque de **migration souterraine** du méthane vers les nappes phréatiques. Ensuite, comme dans toute installation de gaz, le risque de **fuite sur compresseur** n'est pas non plus à exclure. En revanche, aucun **séisme** humainement détectable en surface, n'a jamais été provoqué par une seule des millions de fracturations de roche opérées de par le monde à ce jour. Enfin, certains mettent en avant le risque de **dégradation des paysages** liée à l'exploitation du gaz. **Ces risques peuvent être maîtrisés ou non**, suivant qu'on cherche à les éliminer, ou à les « gérer », comme le font souvent nos entreprises au travers des matrices de risques, etc..

Dégradation des paysages.

Cochez votre paysage préféré !



Puits de gaz ☐



Éolienne ☐

► Oui, le gaz de houille est une ressource fossile, contenant du carbone. Et après ?

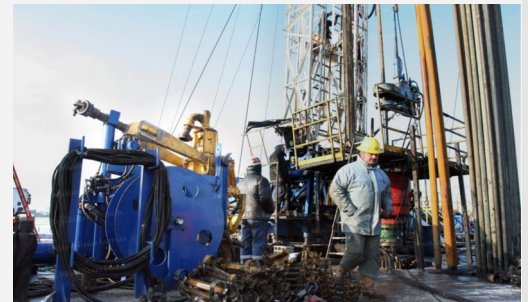
Pour les opposants aux énergies carbonées, une confusion est entretenue entre les **techniques d'extraction** (dont certaines sont polluantes comme la fracturation hydraulique) et l'impact de ces énergies sur l'**effet de serre** et le réchauffement climatique.

1. Que cela plaise ou non, l'Humanité a un impact bien plus important sur l'environnement terrestre que le seul réchauffement climatique. Et les ressources fossiles ne sont pas constituées uniquement de **pétrole** et de **gaz**. Les **métaux** (fer, cuivre, or, zinc, etc.) ; le **lithium** pour les batteries ; le gypse, l'argile ou la pierre pour la **construction** ; l'**uranium** pour les centrales nucléaires ; les **terres rares** pour les éoliennes ou les pots catalytiques, etc : **Toutes ces ressources sont fossiles et non renouvelables**. Même l'**eau** est parfois fossile (Lybie, Mauritanie) et répond aux besoins des populations.
2. Oui, il est urgent d'orienter massivement la recherche, les capitaux dans le développement des **énergies renouvelables**, c'est une question fondamentale, un choix de société à engager immédiatement. **Mais** cela signifie-t-il de faire des choix qui riment avec régression sociale et environnementale ? Oui il nous faut améliorer notre efficacité énergétique mais en attendant, le gaz qu'on n'extrait pas en France, il nous faut l'acheter à l'Arabie saoudite, aux Etats-Unis ou à la Russie : dans quels conditions est-il extrait et transporté ?
3. Le choix de l'Allemagne de sortir du nucléaire (une énergie non renouvelable), n'a été fait qu'au prix de l'augmentation de la production électrique à base de charbon, et donc une hausse du CO₂ émis. Cet exemple montre que **nous avons aussi besoin, et pour longtemps encore, des énergies carbonées pour satisfaire nos besoins**, dont certains sont loin d'être couverts.



► Les conditions indispensables d'une exploitation des gaz de houille en France.

1. **Exclure toute exploitation par une société privée**, qui privilégiera la **rentabilité** au détriment de la réponse aux besoins sociaux et environnementaux. C'est cette course à la rentabilité qui est la cause des fuites de gaz dans les forages américains, de la bulle spéculative du gaz de schiste américain avec multiplication des puits, ou du recours à la fracturation hydraulique, avec chaque fois, des impacts inacceptables.
2. **Ne pas utiliser de fracturation hydraulique**. D'autres modes de fracturation sont connus (choc thermique, propane, arc électrique), encore faut-il les développer. Il existe aussi une technique spécifique au gaz de houille, qui consiste à injecter du CO₂ dans le charbon. Or le charbon a une plus grande affinité avec le CO₂ qu'avec le méthane, qui se trouve ainsi libéré. Si elle était développée, cette technique présenterait une solution combinée avec le captage souterrain du CO₂ atmosphérique. Mais les industriels privés se plaignent du coût élevé du CO₂ !!
3. **Valoriser le gaz comme matière première** et non uniquement comme énergie. Une telle filière de transformation du gaz en méthanol, puis en plastique, est la voie vantée par TOTAL pour le charbon gazéifié **chinois** avec « une politique de développement du pays qui vise à réduire sa dépendance énergétique et industrialiser ses provinces » (Totalnews, février 2014). Pourquoi ce qui est valable en Chine ne le serait pas en France ? Une filière chimique à partir du gaz de houille permettrait de maintenir et développer des emplois en nombre bien supérieur à ceux créés par la seule extraction de gaz des gisements de houille.



Le développement des territoires, la réponse aux besoins de notre société, notre droit à disposer d'un environnement de qualité, nécessitent un engagement public fort en matière d'énergie, mais aussi d'industries chimiques.

EN CONCLUSION, LE GAZ DE HOUILLE, OUI, MAIS PAS À N'IMPORTE QUELLE CONDITION.





PERMETTRE AU PLUS GRAND NOMBRE D'ACCÉDER À L'ÉNERGIE

Le gaz sera l'énergie du XXI^e siècle. Sa demande devrait progresser de 2,5 % par an dans les 10 ans à venir et il occupera la deuxième place du mix énergétique en 2030. Total, déjà l'un des premiers producteurs mondiaux de gaz naturel liquéfié (GNL), consolide ses positions via une politique de partenariats stratégiques.

total.com

Traité Transatlantique ou la libération totale.

Le 14 juin 2013, la Commission Européenne a ouvert avec les Etats - Unis dans le secret le plus total, une négociation en vue d'aboutir à un Traité Transatlantique pour créer le plus grand marché de libre-échange et d'investissement. Ceci afin de libéraliser davantage les échanges commerciaux entre les USA et l'Union Européenne, en s'attaquant aux droits de douane et aux normes (environnementale, alimentaire, travail, etc.). Ce traité est appelé TAFTA (Trans Atlantic Free Trade Agreement) ou TTIP (Transatlantic Trade and Investment Partnership) par les Anglophones, et PTCI (Partenariat Transatlantique sur le Commerce et l'Investissement) par les Francophones.

Le PTCI risque de démanteler les derniers droits de douane, déjà inférieurs à 3 % pour la plupart des secteurs, et 12,8 % pour les produits alimentaires. Une suppression des droits de douane aura des conséquences non négligeables contre l'agriculture européenne, au profit des fermes et usines américaine. En moyenne aux USA une ferme est 13 fois plus grande qu'en Europe. **Sommes-nous prêt à manger du poulet lavé au chlore ?**

Le traité prévoit que les entreprises privées pourraient attaquer directement un Etat, ayant des règles jugées trop restrictives pour exploiter sur le territoire. Avec un dispositif similaire, des entreprises ont déjà attaqué l'Egypte contre l'augmentation du salaire minimum, ou le Pérou contre la réglementation sur les émanations toxiques. Philips Morris a assigné l'Australie et l'Uruguay suite à une législation anti-tabac. Line Pipe demande 250 millions de dollars au Canada pour le moratoire contre la fracturation. ***Et pourquoi pas un procès contre l'Etat français sur notre Protection Sociale ?***

L'eau et l'énergie (fossile ou non) seraient des biens privatisables, et toute municipalité qui s'opposerait, serait accusée d'entrave à la liberté de commerce. Toutes les interdictions ou permis d'exploitation propres à chaque Etat seraient contestés par les multinationales. L'exploitation du gaz de schiste ou la culture de plante d'OGM sont actuellement interdites en France, les multinationales pourraient exiger un moratoire pour lever ces interdictions.

Un règlement sur la protection de données personnelles est en cour d'élaboration au parlement européen. Celui-ci pourrait fortement contrarier les entreprises américaines qui récoltent et commercialisent nos données. Ces dernières pourront profiter du traité pour court-circuiter l'Europe, et établir des normes au plus bas.

Les négociations portent aussi sur les propriétés intellectuelles, et au nom de la lutte contre le partage en ligne, pourraient entraîner des mesures répressives.

Les écoles ou universités américaines pourront attaquer en justice l'Education nationale pour concurrence déloyale, à cause des différentes subventions que les écoles ou universités françaises reçoivent. L'inégalité de l'accès aux grandes écoles sera encore plus flagrante. ***Seuls les enfants ayant des parents fortunés pourraient faire des études.***





Les organismes de financement collaboratif, et les productions à faible budget pour la culture et la production artistique seraient remis en cause par les grosses productions audiovisuelles.

Les CPAM, au même titre que les écoles, pourraient être attaquées en justice pour concurrence déloyale. Les prix des médicaments seront sous le monopole des grands groupes pharmaceutiques. Ils pourront bloquer la distribution des médicaments génériques moins chers. Les services des Urgences seront privatisés, et remplacés par des ambulances privées. Ceci nous repose la question de l'égalité de l'accès aux soins.

Cet accord unifiera les règles commerciales des deux plus grands espaces économiques du monde, soit 50 % du PIB mondial, pour 497 milliards d'euros d'échanges annuels. Les bénéfices attendus sont de 0,5 points de croissance par an, 119 Mds d'€ pour l'Europe, et la création de 400 000 emplois en 2027 ! Par contre, aucune statistique n'est sortie sur le nombre d'emplois qui sera détruit, du fait de la mise en concurrence des travailleurs.

La Commission Européenne prévoit une augmentation moyenne des revenus de 545 € d'ici 15 ans. Ceci reste une moyenne, et il est fort à parier que ces gains n'iront pas pour la majorité qui touche le moins, mais pour la minorité qui gagne le plus. Le contraire serait une première dans l'histoire du capitalisme !

L'accord similaire mis en place entre les Etats - Unis, le Mexique et le Canada (ALENA) a détruit 880 000 emplois en Amérique, et 5 millions au Mexique dans l'agriculture, et ceci malgré la promesse de création de 20 millions d'emplois.

Si la négociation de ce traité transatlantique arrive à terme, se serait la remise en cause de toutes les garanties des droits fondamentaux sur lesquelles notre système social français s'appuie. Fini l'égalité de traitement face à la maladie, l'éducation, la justice, la culture, etc. Ce traité viendra accentuer et compléter les accords européens de Maastricht et de Lisbonne.

Un tel projet doit être rendu public, afin que chaque citoyen européen puisse s'exprimer sur ce traité ultra-libéral. Nous devons interpeller au plus vite les parlementaires européens français, pour qu'ils se prononcent contre ce projet, qui devrait être adopté avant 2016.



La réforme des Prud'hommes.

La remise en cause de l'élection des conseillers prud-hommes au suffrage universel a été préconisée par diverses sources, dont le rapport dit « Richard ». **Cette élection**, née de la loi du 27 mai 1848 et réaffirmée par la réforme de 1979, serait dit - on, **trop onéreuse et ne mobiliserait pas suffisamment l'électorat**. Le gouvernement envisage donc de supprimer ce suffrage universel direct pour y substituer une désignation d'une part, par les organisations syndicales, sur la base des résultats compilés de la mesure de la représentation syndicale, et d'autre part par les organisations patronales selon une mesure de la représentativité basée sur le nombre d'entreprise adhérentes.

Les critiques adressées au mécanisme électif peuvent, cependant être sérieusement relativisées.

Sur la participation :

Le scrutin prud'homal souffre, tout d'abord, d'un manque flagrant d'informations surtout dans les entreprises dépourvues de présence syndicale.

Les élections prud'homales pâtissent ensuite de l'emplacement des bureaux de vote à l'extérieur des entreprises qui peinent à attirer les salariés n'étant pas en service et de plus certains employeurs refusent purement et simplement le droit à leurs salariés de pouvoir aller voter sur leur temps de travail (d'ailleurs pendant les élections de 2008 de nombreux chefs d'entreprises ont refusé le droit aux salariés de s'absenter le temps du vote). Différentes interventions des Unions Locales ont permis de résoudre certaines situations pour les cas connus.



Pour la CGT, cette question ne peut être traitée à la légère. La CGT a demandé, lors du dernier scrutin, que le Conseil Supérieur de la Prud'homie se saisisse de cette question et travaille sur les 5 ans du mandat, à trouver des solutions pour permettre une plus grande participation des salariés à l'élection prud'hommes. Or, depuis 2008, et notamment depuis le changement de majorité en 2012, aucune réunion, aucun groupe de travail, n'ont été mis en place au Conseil Supérieur de la Prud'homie (CSP) sur cette question.

Enfin, le gouvernement avance le coût insupportable de ces élections (91 millions d'euros) dont il proposerait de consacrer les fonds au financement du syndicalisme ou du paritarisme. On remarquera au passage que dès lors que l'on parle de favoriser l'expression démocratique des salariés, on nous oppose des questions d'argent.

Pour la CGT, une démocratie sociale vivante ne peut être considérée comme un coût.

Dans un pays démocratique, c'est l'élection qui conditionne la légitimité. Cela vaut autant pour la représentativité patronale que pour l'élection des conseillers prud'homaux au suffrage universel.

La CGT réaffirme son exigence de l'organisation d'élections prud'homales en maintenant le système d'élection démocratique.

Conférence dite « sociale » : arnaque au dialogue social.

Des sommets sociaux de Sarkozy aux conférences sociales de Hollande, encore et toujours, la régression sociale.

Le président et son gouvernement ont annoncé une nouvelle conférence sociale pour cet été, début juillet. Quand on fait le bilan de ce qu'ont donné les sommets sociaux de Sarko, et les deux premières conférences « sociale » de Hollande, chacun d'entre nous a bien raison d'être inquiet.

Les sujets qui seront abordés lors de cette conférence ne sont pas encore finalisés, mais n'en doutons pas, le patronat, MEDEF, CGPME et UPA ont déjà donné leur feuille de route au gouvernement, qui soyons - en sûrs, se fera fort d'en être la courroie de transmission.

Allons-nous une fois de plus nous laisser imposer des « discussions », « concertations » qui n'auront que comme conséquence la réponse aux revendications du patronat ?

Au prétexte de sortir le pays de la crise, sauver la compétitivité des entreprises, une fois de plus, cela ne va-t-il pas se traduire par l'accompagnement de nouvelles réformes dont les effets s'inscriront dans la continuité des fruits des précédentes conférences ?

- *Loi sécurisation de l'emploi qui permet maintenant de faire un PSE entre 2 et 4 mois, d'allonger le temps de travail et de réduire les salaires,*
- *La réforme de la formation professionnelle, renvoyée au financement par la collectivité, les entreprises demain ne feront plus que de « l'employabilité »,*
- *Les cotisations familiales transférées vers l'impôt,*
- *La non revalorisation du SMIC,*
- *La casse de notre service public et de notre Sécurité sociale, etc...*

L'autre certitude que nous avons est que, si nous voulons mettre un frein aux ambitions du patronat, nous allons devoir entrer, comme eux, en guerre.

La CGT dans son ensemble va devoir se mobiliser, mobiliser ses militants, ses syndiqués et continuer de convaincre les salariés que d'autres choix sont possibles pour peu que la lutte soit au niveau qui l'impose.

Le CCN (Comité Confédéral National) de la CGT, réuni les 13 et 14 mai a décidé qu'il n'y aura pas de conférence sociale sans un appel national interprofessionnel d'ici fin juin ou au tout début de cette mascarade appelée « conférence sociale ». ***Nous devons donc tous dès à présent, déployer notre activité à la construction du rapport de forces nécessaire, partout où nous nous trouvons.***

L'histoire l'a démontré, seul le rapport de forces nous permettra de mettre fin à ce tsunami de misère qui ne cesse de faire des milliers de victimes. Nous n'avons pas d'autres choix, c'est seulement dans la rue et massivement que nous ferons valoir une véritable justice sociale.

Nous devons porter haut et fort nos exigences, la première étant un retour aux **véritables négociations collectives sur nos revendications** et non plus les palabres de l'accompagnement à leurs projets. Patronat et gouvernement doivent nous entendre, les députés aussi, ne l'oublions pas, ce sont eux qui légifèrent et votent la mise en place de ces lois régressives.

Un juste partage des richesses créées, la justice sociale, une économie au service des peuples et non plus de la finance. Nous aussi, inversons la courbe.



Non à la régression sociale !

Le jour où votre vie professionnelle s'arrête, qui est là pour vous ?



Chez Humanis, nous gérons pour le compte de l'Agirc Arrco la retraite d'un salarié sur 4.

Préparer sa retraite est une question essentielle : quels nouveaux projets engager, comment les financer, comment protéger sa santé et veiller au bien-être de sa famille...

Voilà pourquoi, nous sommes à votre disposition pour des entretiens d'information retraite au cours desquels chaque salarié peut faire le point sur sa situation et ses projets à venir.

Chez Humanis, nous sommes un groupe de protection sociale paritaire et mutualiste, à but non lucratif.

Nous protégeons 10 millions de personnes : salariés, créateurs d'entreprise, travailleurs indépendants, retraités...

humanis.com



Humanis

Protéger c'est s'engager

RETRAITE | PRÉVOYANCE | SANTÉ | DÉPENDANCE | ÉPARGNE